



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 11 DÉCEMBRE 2017, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absent avec motivation : Monsieur Magella Tremblay.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #17-329
Avis de convocation Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #17-330
Demande de subvention Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges autorise la présentation du projet d'aménagement du parc du Faubourg Olympique (phase 2) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV

Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges désigne monsieur François Drouin, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Pour : Louise Thouin
Mélanie Couture-Royer
Suzanne Demers
Denis Roy

Contre : Réjean Morency

Rés. #17-331
Compteur d'eau Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que la municipalité accepte l'offre de soumission de Les Compteurs Lecomte Ltée pour l'acquisition des compteurs d'eau dans les ICI (Industrie, commerce et institution) portant le numéro #8725 au montant de 20 486.94\$ (taxes incluses).

Rés. #17-332
Subvention MTQ - Dossier # 00026264 Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification accorde une aide financière de 15 000\$ à l'amélioration du réseau routier municipal du rang Saint-Nicolas ;

Attendu que cette contribution n'est valable que pour la durée de l'année financière 2017-2018;



No de résolution
ou annotation

Attendu que les travaux autorisés ont été terminés le 15 octobre 2017;

Attendu que cette contribution ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Nicolas pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification ;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rés. #17-333
Subvention
MTQ - Dossier
00026282

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification accorde une aide financière de 10 000\$, échelonnée sur trois années budgétaires, à l'amélioration du réseau routier municipal du rang Saint-Nicolas;

Attendu que cette contribution ne peut être utilisée à d'autres fins que celles pour lesquelles elle est octroyée;

Attendu que la municipalité a affecté la totalité de la somme à des travaux effectués dans le rang St-Nicolas ;

Attendu que les travaux autorisés ont été terminés le 15 octobre 2017;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Saint-Nicolas un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification ;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

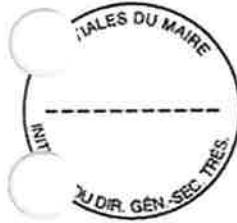
Période de questions

Aucune question n'a été adressée au conseil.

Fin de la séance

Levée de la séance à 20 heures 02.

Parise Cormier, maire



No de résolution
ou annotation

Martin Leith, secrétaire-trésorier

